

Date de génération de ce justificatif : 22/11/2024

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SINATHÉ – Constitution de société

Référence : L021212

Départements de publication : Morbihan

Annonce légale publiée le 13 septembre 2023 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 07/09/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SINATHÉ Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : la fourniture de prestations de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion; l'activité de location meublée constituant des hébergements touristiques de courte durée; la location et location-bail d'articles de loisirs et de sport, ainsi que d'autres machines, équipements et biens matériels; l'activité des économistes de la construction; la prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toute société constituée ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, artisanale ou agricole; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes. Siège social : 17, rue Gabriel Fauré, 56000 VANNES Capital : 30 000 € Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS VANNES Président : Madame THÉVENARD Sylvie, demeurant 17, rue Gabriel Fauré, 56000 VANNES Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux assemblées ou s'y faire représenter par un autre associé. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clause d'agrément : La cession des actions à des tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. Dans les autres cas, la cession est libre. Sylvie Thévenard

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
